

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 3687

**AMENDEMENT**

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 49****ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Police nationale	2 094 000	0	
Gendarmerie nationale	0	0	
Sécurité et éducation routières	0	0	
Sécurité civile	0	0	
<b>TOTAUX</b>	<b>2 094 000</b>	0	
<b>SOLDE</b>	<b>2 094 000</b>		

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement reprend l'amendement n° 2302 déposé en nouvelle lecture par la députée Mereana Reid Arbelot qui vise à endiguer la consommation d'ice (méthamphétamine sous

forme cristallisée) en Polynésie française. L'amendement propose que l'Etat appuie les efforts du Gouvernement de Polynésie française en renforçant les moyens de l'office antistupéfiants (OFAST), en facilitant la mise à disposition d'outils adaptés pour les services douaniers portuaires et aéroportuaires (contrôle des bagages, fret et conteneurs) et soutienne la création de structures spécialisées de sevrage et de soins.

Le Gouvernement, par cet amendement, reprend l'amendement n° 2302, en levant le gage, rétablissant 2 094 000 € en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) sur le programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités ».